

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 49 (1935)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Les donzels de Châtillon  
**Autor:** Vevey-L'Hardy, Hubert de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746421>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les donzels de Châtillon.

Par HUBERT DE VEVEY-L'HARDY.

Le petit village de Châtillon, rattaché au spirituel à la paroisse de Lully, dans la Broye fribourgeoise, est un ancien fief de la seigneurie de Font.

Il est le berceau de la famille des donzels de Châtillon qui apparaissent dans l'histoire dans le courant de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils s'établirent à Estavayer-le-Lac vers le début du siècle suivant, y acquirent la bourgeoisie et y restèrent jusqu'à leur extinction, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle.

De par les fiefs qu'ils possédaient dans le village de Châtillon, ils étaient les vassaux des sires de Font, mais pour certains biens ils devaient, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'hommage direct aux coseigneurs d'Estavayer dont dépendait la seigneurie de Font.

*Armoiries:* inconnues.

*Bibliographie:* Fridolin Brülhart, La seigneurie et la paroisse de Font, dans Archives de la Société d'Histoire du Canton de Fribourg, vol. VIII (FB); Dom J. Grangier, Annales d'Estavayer, Notes manuscrites (DG); Deillon, Dictionnaire des Paroisses, art. Estavayer-le-Lac et Lully; DHBS, vol. II; C. d'Estavayer, Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne.

\* \* \*

1. *Rodulphus* de Chatillun, donzel, témoin avec W. seigneur d'Estavayer, Pierre de la Tour de Font et d'autres d'un acte par lequel P. d'Aubonne, chevalier, donna au chapitre de Lausanne la forêt appelée « li fai » située au-dessous du château de Dommartin, 13 des calendes de IX. 1238 (Cartulaire de Lausanne, MDR vol. VI, fol. 193).

2. *Jacques*, mort avant 7. X. 1334, date à laquelle son fils Jehan II possédait un champ au territoire de Châtillon (Arch. du Couvent d'Estavayer; DG, Annales 70).

3. *Jehan I* reçut en abergement de Nicolas de Seiry le ruisseau du Beinoz ainsi qu'un pré situé près de la fontaine des lépreux, contre en cens annuel de 8 sols et 9 deniers lausannois, 11. VIII. 1295 (Arch. de Turin; FB 169). — Renaud, coseigneur d'Estavayer, donna par testament à son fils Wuielleme les fiéfs que tenaient de lui et les hommages que lui devaient Jehan de Châtillon, Hermann d'Agnens, Girard de La Molière et d'autres, 20. II. 1320 (DG Annales 35; FB 173). — Il mourut avant 2. V. 1325, date à laquelle ses héritiers tenaient une partie de

la dîme de Murist, La Molière, La Vounaise et Faucemagne (Arch. du Couvent d'Estavayer; DG Annales 50). — Sa veuve, *Jehannette*, donna son consentement à deux ventes que fit son fils Henri au couvent d'Estavayer, 7. X. 1334 et 7. IV. 1335 (Arch. du Couvent d'Estavayer; DG Annales 70).

4. *Jehan II*, fils de feu Jacques de Châtillon, possédait un champ à Châtillon limitant un pré vendu par Henri de Châtillon au couvent d'Estavayer, 7. X. 1334 (Arch. du couvent d'Estavayer; DG Annales 70).

5. *Jehan III* acheta de Cécile de Font, avec le consentement des deux fils de cette dernière, Pierre et Conon de Font, pour 100 livres lausannoises, 2 poses de pré sises au territoire de Font, transaction qui fut approuvée par Jehan coseigneur de Font, mercredi après la Pentecôte 1329 (Arch. de Turin; FB 175). — Il donna son consentement à deux ventes que fit son frère Henri au Couvent d'Estavayer, 7. X. 1334 et 7. IV. 1335 (Arch. du couvent d'Estavayer; DG Annales 70).

6. *Etienne* acheta pour 50 sols lausannois, de Giolette de Font (?), tout ce qu'elle tenait à cens de lui dans le village de Font, 1329 (Arch. de Turin; FB 175). — Il donna son consentement à une vente que fit son frère Henri au Couvent d'Estavayer, 7. X. 1334 (Arch. du couvent d'Estavayer; DG 70).

7. *Henri*, fils de feu Jehan de Châtillon, du consentement de sa mère Jehannette ainsi que de ses frères Jehan et Etienne, vendit au Couvent d'Estavayer, pour 6 livres et 15 sols lausannois un cens de trois coupes de mi-froment qu'il affecta sur plusieurs poses de terre dont 2 sises à Châtillon limitées par le chemin public d'une part et la terre de Jehan fils de feu Jacques de Châtillon d'autre part, 7. X. 1334 (Arch. de couvent d'Estavayer; DG Annales 70). — Il vendit également, au Couvent d'Estavayer, avec le consentement de sa mère Jehannette, de sa femme *Marguerite* et de son frère Jehan, pour 108 livres lausannoises, un cens de 2 muids de pur froment et de 2 muids de seigle; il donna comme cautions Jehan de Font et Perrod de la Molière, 7. IV. 1335 (Arch. de couvent d'Estavayer; DG Annales 70). — Il vivait encore le 10. X. 1347 (DG Notes), mais mourut avant 1352, époque à laquelle son fils Pierre est dit fils de feu Henri (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 127). — La lettre d'assignation de dot de sa femme Marguerite, s'élevant à 140 livres lausannoises, était entre les mains de Rolet bâtard de Colombier et de sa femme Isabelle de Font auxquels elle fut réclamée par le donzel Jehan de Forel, par devant la Cour baillivale de Vaud, lundi après l'octave de la St-Georges 1395 (Arch. du couvent d'Estavayer; DG Annales 217).

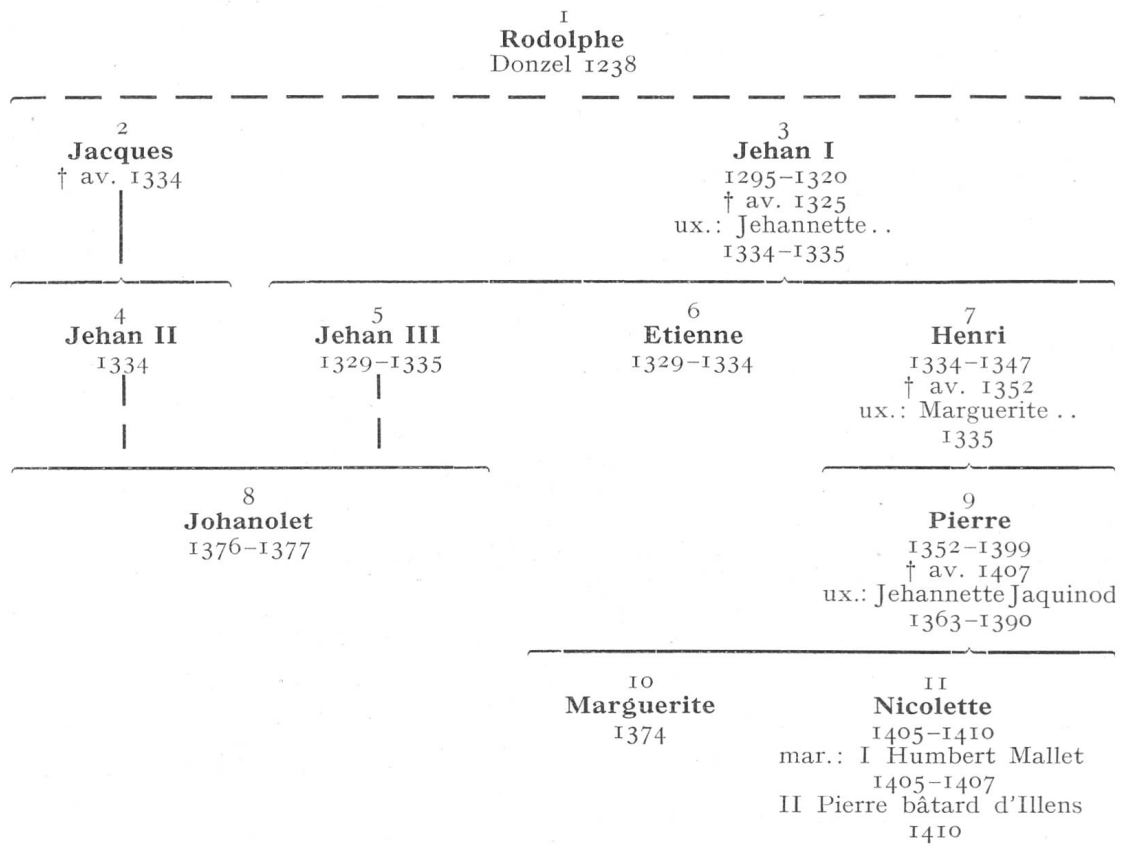
8. *Johanolet*, fils de feu Jehan (II ou III), devait un cens de 8 sols lausannois à Pierre de Châtillon et à son épouse Jehannette Jaquinod, cens qui fut vendu au Couvent d'Estavayer les 10. X. 1376 et 6. V. 1377 (Arch. du couvent d'Estavayer).

9. *Pierre*, fils de feu Henri, habitait à Estavayer une maison sise « in veteri castro », 1352 (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 127). — Il reçut l'investiture du Comte Amédée de Savoie pour différents biens, fiefs et cens qu'il possédait tant à Font qu'à Châtillon; dans cet acte, Pierre de Châtillon est dit coseigneur de Font, 17. VII. 1359 (FB 178). — Jehan d'Aultavaux reconnut tenir de lui et de sa femme *Jehannette Jaquinod*, contre un cens de 6 deniers lausannois, une terre sise à Autavaux, en Châtel Bernard, 28. VI. 1363 (Arch. du Chapitre de St-Nicolas de Fribourg). — Il reçut en abergement de Nicolas, fils de Gérard

de Chavannes, une pièce de terre contre un cens de 12 deniers, 21. II. 1369 (Arch. de Turin; FB 178). — Pierre de Châtillon fit son testament par devant Jacques dit d'Yverdon, notaire; il donna un cens annuel de 10 deniers lausannois à l'hôpital d'Estavayer, ainsi qu'un chapon que lui devait Aymonet Liardet de Font; il déclara, de plus, que si l'enfant dont sa femme était enceinte devait être un garçon, celui-ci serait son héritier, mais devrait doter sa sœur, sinon ses biens devraient être partagés par égales portions entre ses deux filles, Marguerite et celle à naître, 16. VII. 1374 (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 171). — Pierre et son épouse Jehannette, fille de feu Rolet Jaquinod d'Estavayer, cédèrent pour 12 florins d'or au Couvent d'Estavayer un cens de 8 sols que leur devait Johanolet, fils de feu Jehan dit de Châtillon sur 2½ poses de terre sises à Font, en Montillez, 10. X. 1376 et 6. V. 1377 (Arch. du Couvent d'Estavayer). — Il fit partie, comme châtelain d'Estavayer pour le compte de Guillaume coseigneur d'Estavayer, d'une assemblée des châtelains et des principaux bourgeois pour nommer Perrod Chevalier et sa femme Nicolette administrateurs de l'hôpital d'Estavayer, 2. IX. 1382 (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 197 et notes). — Il était encore châtelain d'Estavayer le 3. X. 1383 (DG Notes). — Du consentement de sa femme Jehannette, il vendit pour 4 livres lausannoises à Marguerite de Dompierre, veuve de Pierre Mora, donzel d'Estavayer, un cens de 5 sols et 4 deniers qui lui était dû par Etienne Constans (?) (AEF: Titres d'Estavayer, No. 489); le même jour Marguerite de Dompierre lui accorda le droit de rachat, 22. VII. 1390 (FB 181). — Il donna à cens perpétuel, pour le prix de 12 deniers, une vigne sise à Font, au Montillez, 18. I. 1390 (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 211). — Il apparaît pour la dernière fois, comme bourgeois d'Estavayer, dans un acte par lequel les communiens de St-Aubin (Neuchâtel) reconnaissent être du ressort d'Estavayer et s'engagent à participer aux frais de la défense de la ville, 6. II. 1399 (8) (Arch. de l'Etat de Fribourg, titres d'Estavayer 109; DG Annales 222; Bernard de Vevey, Le droit d'Estavayer, dans les sources du droit du Canton de Fribourg, fol. 48). — Il mourut avant le 13. XI. 1405, date à laquelle sa fille Nicolette est dite fille de feu Pierre de Châtillon, coseigneur de Font (AEF: Quernet No. 141).

10. *Marguerite*, citée dans le testament de son père, Pierre de Châtillon, 16. VII. 1374 (Arch. de l'Hôpital d'Estavayer; DG Annales 171).

11. *Nicolette*. C'est très probablement elle qui naquit en 1374 ou 1375, peu après le testament de son père daté du 16. VII. 1374. — Nicolette, fille de feu Pierre de Châtillon, épouse de *Humbert Mallet*, donzel de Payerne, fit une reconnaissance en faveur d'Amédée de Savoie pour différents biens sis à Font, 13. XI. 1405 (AEF: Quernet No. 141). — Nicolette et Humbert rachetèrent du Couvent d'Estavayer les cens vendus le 7. IV. 1335 par Henri de Châtillon, grand-père de Nicolette, à l'exception de 6 coupes de froment, 1407 (Arch. du Couvent d'Estavayer; DG Annales 70). — Elle et son mari affectèrent en faveur du Couvent d'Estavayer divers immeubles pour un cens de 6 coupes de mi-froment ainsi que pour une rente de 6 livres et 4 sols lausannois, 8. VI. 1407 (Arch. du Couvent d'Estavayer). — Nicolette épousa en secondes noces *Pierre bâtard d'Illens*, donzel, avec lequel elle était déjà remariée le 21. I. 1410 (DG Notes).



Belfaux, octobre 1934.

*Hubert de Vevey-l'Hardy.*